

Activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme

Recherche et dispositifs réflexifs

Véronique Biau
Thérèse Evette

Le sens commun aime à se représenter l'expertise¹ comme une activité de pure mise à disposition de connaissances, clairement disjointe de l'activité décisionnelle qui reposerait, elle, sur des individus et instances bien identifiés, à l'instar de l'organisation judiciaire. S'en suivent les débats bien connus, sous leur forme médiatique comme sous l'angle scientifique, sur « l'indépendance » de l'expert. En proposant la notion « d'expert instituant », R. Castel (Castel, *in* Chazel-Commaillès, 1991) a partiellement clos ce débat, du moins pour les situations d'expertise, de plus en plus nombreuses, où la frontière entre expertise et décision est notoirement poreuse et acceptée comme telle et où l'expert, parce qu'il est lui-même producteur de savoirs et de normes, se situe de fait au fondement du processus décisionnel. En urbanisme, en architecture, nombreuses sont les situations de ce type : on pense par exemple au travail de planification stratégique (élaboration des SCOT, PLU et documents d'urbanisme sectoriels) et à son articulation étroite avec la réglementation urbaine ; c'est aussi le cas de l'architecte, dans son rôle de projection et de prescription. Ce constat d'un brouillage des frontières entre le savoir d'expertise en tant que catégorie de la connaissance et la production de normes en tant que catégorie d'action évoque d'ailleurs la fluidité croissante, et maintes fois constatée en matière de production architecturale et urbaine, entre fonctions de maîtrise d'ouvrage (initiative, décision) et maîtrise d'œuvre (conception, conseil) avec, en particulier la montée et la diversification de métiers d'assistance à maîtrise d'ouvrage tendant à répliquer « en miroir » les compétences et spécialités contenues dans les fonctions de maîtrise d'œuvre.

Au-delà même de ces réflexions sur le flou contenu dans la définition de « l'expert », c'est l'idée plus radicale, évoquée depuis quelques années par les sociologues des sciences, des techniques et de l'innovation (voir par exemple Gibbons *et al.*, 1994 ; Lascoumes, 2002 ; Callon, 2001), d'une recomposition des interfaces recherche/ expertise/ décision qui attire notre attention. Selon ces travaux, les liens entre sciences et société ne se laisseraient plus saisir par un modèle

linéaire qui séparerait production académique de connaissances fondamentales d'une part et applications de ces connaissances d'autre part, mais plutôt par un modèle en réseau, montrant l'ensemble des liens réels constitués entre les chercheurs et leurs différents partenaires. Cette approche d'un « Mode 2 » de la production de connaissance (Gibbons *et al.*, 1994) ou d'une « science post-académique » (Ziman, 2000) s'écarte des représentations traditionnelles des institutions scientifiques comme dotées d'une autonomie leur permettant de produire un savoir, essentiellement théorique, sur la base de découpages disciplinaires. Ces expressions décrivent un mode de production des connaissances qui non seulement s'effectue sur une base multidisciplinaire (ce qui reste d'ailleurs assez hétérodoxe dans les communautés scientifiques contemporaines...) mais qui, surtout, relève souvent de contextes d'application disséminés à travers la société et faisant collaborer spécialistes et non-spécialistes. Ainsi, la production de connaissances ne se ferait plus, ou plus uniquement, dans les instances scientifiques en charge de cette fonction, mais au sein de dispositifs éphémères, contextualisés, orientés par la résolution de problèmes, multi-disciplinaires et mettant ensemble chercheurs et non-chercheurs.

1. Travaux qui sont rendus très hétérogènes par la polysémie du terme « expertise » : la plupart des écrits portent sur l'expert dans sa définition judiciaire, et sur les situations impliquant des questions éthiques, allant des grands procès (M. Foucault et al. *Moi, Pierre Rivière...* Paris, Julliard, 1973) aux grands débats sur les risques technologiques (nucléaire, amiante, réchauffement climatique, ESB, OGM, marées noires, ...), en passant par la déontologie de l'expertise psychiatrique. On se rapprochera ici d'un emploi du terme « expertise » privilégiant la question de la construction sociale d'une compétence, assortie d'une déontologie quant à sa mise au service d'une situation réelle et d'un pouvoir, quel qu'il soit.



Agence d'urbanisme de Montpellier

Préparation du SCOT de Montpellier : une réunion avec les habitants, 2005

Déstabilisation et adaptation des compétences

La position de l'expert est provisoire et incertaine (Roqueplo, 2001 ; Lefort, 1981 ; Trepos, 1996) ; la relation entre les compétences dont il dispose, celles qui lui sont reconnues et celles dont il a besoin pour asseoir sa fonction et son statut est en constant questionnement. Pour ce qui concerne les métiers et les organisations en charge de la fabrication et de la gestion urbaine, un récent programme de recherche² a permis de mettre en évidence quelques-unes des dynamiques actuellement à l'œuvre en termes de savoirs et savoir-faire comme de repositionnement professionnel. En synthèse des éclairages à plus ou moins grandes focales qui ont pu être produits à cette occasion, deux observations se dégagent : d'une part on voit se confirmer des tendances perçues par les analystes des milieux professionnels de l'urbanisme et de l'architecture dès les années 1980-1990 ; d'autre part, s'introduisent des évolutions radicales des cadres d'action questionnant les compétences des acteurs et leur position dans les dispositifs d'intervention.

Si la multiplicité des décideurs, investisseurs et/ou parties prenantes incorporés au processus de décision donne souvent lieu à une certaine ambiguïté quant au portage politique des projets majeurs, la perte d'influence des grands corps techniques d'État en matière d'aménagement est entérinée³. La notion même de compétences urbanistiques universelles ou, du moins, non situées, chancelle au profit de savoirs et de savoir-faire contextualisés, forgés et mis en application à des échelles locales.

Certains notent la montée des logiques de service (dans l'aménagement d'espaces verts⁴ ou au sein de la procédure de partenariat public-privé⁵), multipliant des interfaces de types nouveaux entre des corps de métiers qui ne se côtoyaient guère, ceux de la conception et ceux de la gestion-exploitation en particulier. Des travaux portent d'ailleurs sur les interfaces (par exemple, sur le cas particulièrement illustratif des projets de tramways⁶) et sur les modalités techniques

2. Il s'agit du programme « Productions urbaines et architecturales : activités d'experts et coopérations interprofessionnelles » (2002-2007) financé par le Plan Urbanisme Construction et Architecture sur la base de réflexions développées au sein du réseau RAMAU (Michel Bonnet, responsable de la consultation pour le PUCA ; Véronique Biau et Guy Tapie, responsables scientifiques du programme de recherche). Une publication de synthèse sur la base de ce programme sera prochainement disponible (Biau V., Tapie G. (éd.), Bonnet M. (avant-propos). *La fabrication de la ville ; métiers et organisations*. Marseille, éditions Parenthèses (à paraître en septembre 2008).

3. Bardet F. et al. *Institution des expertises urbaines dans la construction de l'action publique. La métamorphose urbaine lyonnaise depuis les années 1960*. Lyon, ENTPE-PUCA, 2006.

4. Arab N., Bourdin A. et al. *L'espace public comme opérateur de coopérations interprofessionnelles dans les interventions urbaines*. Paris, ARDU-PUCA, 2006.

5. Campagnac E., *Les nouveaux contrats de partenariat public-privé : un vecteur de transformation de la commande publique et des organisations de projet*. Paris, LATTIS-PUCA, 2006.

6. Godier P., *L'interprofessionnalité en actes. L'exemple des infrastructures de transport public urbain*. Bordeaux, PAVE-PUCA, 2006.

de leur effectuation. La complexité toujours croissante des opérations, comme l'hybridité et la professionnalité des décideurs et clients, mettent les concepteurs devant des exigences aiguës et multiples. Les processus d'apprentissage individuels et collectifs deviennent un véritable enjeu⁷, redonnant de la pertinence à des approches de trajectoires professionnelles ; des « niches » professionnelles, plus ou moins spécialisées, tentent de se structurer (les programmatistes⁸) ou commencent juste leur émergence et leur positionnement sur les marchés de la conception (les concepteurs sonores et concepteurs lumière⁹). Si l'ensemble de ces processus corrobore et prolonge ce qui a souvent été décrit en termes d'ingénierie concurrente, il est clair aussi qu'ils reposent sur de vives et nombreuses concurrences, que viennent accentuer l'ouverture internationale des marchés (unification réglementaire des marchés européens, dynamisme de certaines régions du monde, en particulier en Asie) et l'internationalisation d'un certain nombre d'opérateurs de la promotion immobilière, des services urbains, de l'ingénierie ou encore de la construction.

Plus récemment, se superposant à ce qui précède et avec un impact que ni la prospective ni la recherche ne mesurent encore, sont arrivés dans le champ de la production urbaine et architecturale de nouveaux « impératifs » d'action qui font figure de basculements paradigmatiques. On pense en particulier aux nouvelles valeurs à visée consensuelle que sont actuellement la question du développement urbain durable et celle de la démocratie participative. Le développement durable remet en cause la pertinence de la notion d'« échelle d'intervention » (dans la mesure où il met l'interdépendance des échelles au centre des réflexions), mais aussi les temporalités traditionnelles du projet ou encore l'étanchéité de la frontière entre sciences du construit et sciences de la vie telle qu'elle était conçue jusqu'à présent. Il est clair qu'un appel à compétences va se faire jour, tant du côté de la maîtrise d'œuvre que de la maîtrise d'ouvrage, pour des praticiens qui sauront associer des savoirs théoriques et pratiques en maîtrise énergétique, en ingénierie du végétal, en économie (...) avec les compétences de conception telles qu'elles se définissent aujourd'hui¹⁰. Mais au-delà, les débats qui se sont focalisés sur la réglementation HQE illustrent bien la profondeur des déstabilisations qu'évoque F.-X. Merrien quand il écrit : « Entre la remise en cause d'un paradigme sociétal et l'invention d'un nouveau paradigme qui rend à nouveau 'le réel rationnel', s'écoule en général une période plus ou moins longue durant laquelle les principaux acteurs, groupes d'intérêt, hommes politiques, experts, hauts fonctionnaires, entrent dans une phase de conflit des interprétations. Les acteurs sont non seulement en désaccord les uns avec les autres sur la nature des faits et sur les décisions à prendre mais aussi sur la nature de leurs désaccords (...). Les groupes sont souvent en désaccord sur les changements susceptibles de représenter le progrès, la justice ou l'intérêt général »¹¹.

Avec les débuts de mise en œuvre de démarches urbaines participatives, on observe aussi une « prise à revers » des systèmes de compétences établis. Quand, comme dans le dispositif prôné par G. Kourilsky et E. Viney¹², on se propose d'organiser la réflexion sur les sujets controversés selon deux cercles (un cercle de spécialistes qui travaillent sur les données scientifiques et techniques et un cercle de représentants des intérêts économiques et sociaux en jeu, qui s'assurent que toutes les dimensions du problème sont prises en compte) on re-considère les rapports entre compétences professionnelles et « profanes ». Dans le cas du projet négocié, on serait donc bien en train de passer, selon la formule de Ph. Fritsch et B. Ravon « du problème en tant qu'il est à résoudre au problème en tant qu'il est à débattre » (CRESAL, 1993). Et l'on peut se questionner, comme ces auteurs, sur la pertinence que conserveront des domaines de compétences (routes, ponts, logement, lutte contre le bruit, ...) dont le mode opératoire dominant tend à « dissoudre des enjeux sociaux et politiques en problèmes techniques »¹³.

Ces évolutions, brossées ici à grands traits, sont autant de causes de malaise, ou tout au moins de questionnement pour les praticiens « réflexifs », leurs administrations de tutelle ou encore leurs organisations représentatives. Et si des programmes de recherche issus d'organismes étatiques de pilotage de la recherche en sont l'écho, les chercheurs sont aussi parfois directement sollicités par les milieux professionnels pour un « accompagnement scientifique » de leurs forums de réflexion thématiques ou organisationnels, ou encore en appui de leur travail d'élaboration de référentiels métiers-compétences. C'est ainsi que des chercheurs du réseau RAMAU ont été amenés à travailler au sein de dispositifs divers, mais toujours en étroite interaction avec les milieux professionnels, par exemple sur le référentiel des métiers de la maîtrise d'œuvre¹⁴, sur le

7. Fenker M., *La place de l'expérience dans la production des opérations immobilières complexes*. Paris, LET-PUCA, 2006.

8. Mercier N., Zetlaoui J., *L'exercice de la programmation architecturale et urbaine en France*. Paris, Attitudes Urbaines-PUCA, 2006.

9. Fiori S., Regnault C., *Concepteurs sonores et concepteurs lumière. Sociographies comparées*. Grenoble, CRESSON-PUCA, 2006.

10. Henry E., Puybaraud M., *Expertises, compétences et gestion de projets de construction durable*. Grenoble, CRISTO/PACTE-PUCA, 2006.

11. Merrien F.-X., « Les politiques publiques, entre paradigmes et controverses » in CRESAL, *Les raisons de l'action publique. Entre expertise et débat*. Paris, L'Harmattan, 1993.

12. Kourilsky G., Viney E., *Le principe de précaution*, Paris, O. Jacob, 2001.

13. In CRESAL, 1993, op. cit. p. 340.

14. Contrat d'Etudes Prospectives sur les métiers de la maîtrise d'œuvre (ingénierie, architectes, économistes de la construction, coordonnateurs OPC) qui a donné lieu à l'ouvrage *Les professions de la maîtrise d'œuvre ; prospective, formation, emploi*, Tapie G., Courdurier E., Evette T. Paris, La Documentation Française, 2003.

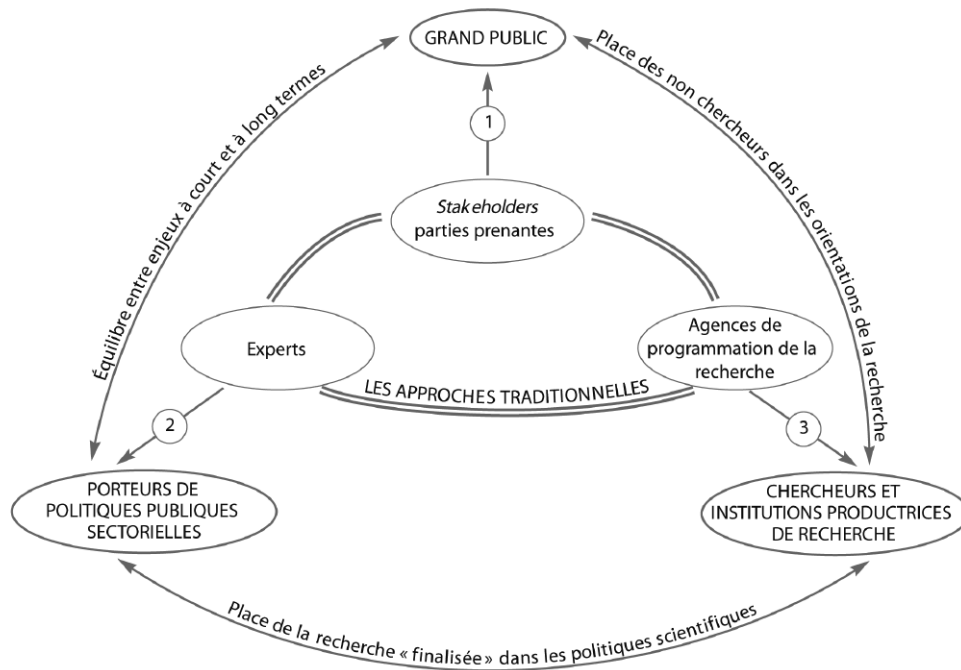


Schéma de synthèse de la démarche Agora 2020, DRAST-MEEDDAT, 2008.

référentiel métiers-compétences des urbanistes¹⁵, sur les relations maîtrise d'œuvre/maîtrise d'ouvrage en région Île-de-France¹⁶ ou encore sur les enjeux de qualité dans la production de logement neuf¹⁷. Dans toutes ces situations, les chercheurs sont invités au cœur des processus de légitimation professionnelle, que ceux-ci représentent des enjeux d'image et de marché à l'égard de clients et/ou de concurrents ou qu'ils relèvent de rivalités au sein-même des groupes professionnels, pour définir le professionnalisme, le « cœur de métier », etc. On se trouve alors, et la question de la signature des publications qui peuvent être tirées de ces travaux l'illustre bien, dans un entre-deux entre travail scientifique et travail politique : « Choisir de rendre visibles, de mettre en relation et de faire apparaître des liens, et ceci pour le compte de certains acteurs, c'est retirer des marges de manœuvre à d'autres acteurs, contribuer à fabriquer des asymétries et à rendre impossibles certaines configurations. Il s'agit donc d'un travail politique. » (Callon, 1999, p. 76).

Hybridation et diversification des dispositifs de recherche

Ce mouvement des chercheurs vers les acteurs politiques et professionnels trouve un écho dans l'entrée de ceux-ci au sein des dispositifs de recherche. Les réformes actuelles touchant les objectifs et l'organisation des milieux universitaires et scientifiques sanctionnent une évolution engagée depuis

plusieurs décennies, à travers, notamment, la recherche sur projets et la finalisation des objectifs de recherche par les impératifs de la « demande sociale ». Dans le domaine de l'urbanisme, ceci intervient dans un contexte de professionnalisation des personnels politiques et de la maîtrise d'ouvrage, marquée par la mise en place de systèmes locaux de recherche-action et de co-production des savoirs. On a désormais affaire non plus à « une recherche sur » la ville et ses acteurs mais à une « recherche pour et avec » ces

15. Une équipe de six chercheurs dirigée par G. Tapie (C. Beslay, V. Biau, F. Gaudibert, P. Godier, G. Ringon) a eu une mission « d'assistance à maîtrise d'ouvrage » auprès de l'Office Professionnel pour la Qualification des Urbanistes (sur financement DGUHC) pour l'élaboration d'un référentiel métiers-compétences et une réflexion sur la qualification des urbanistes. Le travail s'est déroulé de mars 2004 à février 2005 et on en trouve les principaux éléments dans « Le métier d'urbaniste ; domaines d'activité, fonctions et compétences », Cahier détaché n°3 du *Moniteur des Travaux Publics et du Bâtiment* n°5379, 29 décembre 2006. 39 p.

16. François Lautier et Véronique Biau ont été amenés, en 2004 et 2005, sur financement du PUCA, à exercer un accompagnement scientifique du Conseil Régional des Architectes d'Île-de-France, dans son initiative de susciter une réflexion commune entre maîtres d'œuvre et maître d'ouvrage sur les moyens d'améliorer leurs coopérations.

17. L'association Architecture et Maîtres d'Ouvrage (AMO) a demandé au réseau RAMAU de l'accompagner dans sa réflexion sur la notion de qualité dans la production de logement. Voir : *Enjeux, critères et moyens de la qualité dans les opérations de logement*, V. Biau, F. Lautier. Paris, PUCA-Ministère de l'Équipement, 2005. 118 p.

derniers. D'ampleur et d'origine diverses, les dispositifs instaurant la collaboration de chercheurs et d'acteurs concernent aussi bien la prospective ou l'élaboration de programmes de recherche que leur réalisation.

Significative du repositionnement de l'État, la démarche « Agora 2020. Vivre, habiter, se déplacer en 2020 » menée par la Direction de la recherche de l'ex-ministère de l'Équipement se présente comme un « exercice de co-construction des priorités de recherche à un horizon de dix-vingt ans » pour les programmes finalisés du ministère¹⁸. Elle souligne les sollicitations de plus en plus vives de la société à l'égard de la recherche, la mutation du paysage de celle-ci et ses rapports croissants avec les acteurs privés. L'ampleur du panel de personnes consultées (700) pour Agora 2020 est l'indice d'un changement majeur du cadre d'action de l'ingénierie publique et des réseaux scientifiques et techniques de ce ministère. Deux points sont utiles à souligner pour notre propos : l'attention portée, d'une part, à l'expression des différences de points de vue des milieux consultés – « le public, les acteurs, les experts » - qui révèle l'hétérogénéité des attentes et l'absence de consensus spontané de la « demande sociale » et, d'autre part, à l'autonomie du travail de construction des « questions de recherche » à partir des « questions à la recherche ».

Le programme Popsu, issu du même ministère, instaure un partenariat entre un organisme de recherche incitative d'échelon national et des acteurs publics locaux pour mener un programme d'études comparatives visant à organiser une « Plate-forme d'observation des projets et des stratégies urbaines »¹⁹. Ce programme invite, d'un côté, les acteurs urbains à une « pratique réflexive » et, de l'autre, les chercheurs à une double posture de recherche interdisciplinaire et de recherche/action.

Il revendique une perspective de recherche/développement » permettant « une finalisation et une valorisation du travail de recherche la plus explicite possible en regard de l'attente des acteurs urbains »²⁰. Ce programme souhaite également apporter sa contribution au débat public local sur les projets urbains²¹. Les formes de ces partenariats varient selon les villes, certaines prenant soin de distinguer le travail des chercheurs de celui des acteurs, mais le programme exprime bien les composantes d'un nouveau paradigme de la politique de recherche : le recours au partenariat (ici « public-public »), l'appel à l'implication des chercheurs dans l'action selon un modèle de recherche-développement issu du secteur privé et, enfin, l'appui sur la réflexivité des acteurs.

Les *Partenariats Institutions-Citoyens pour la Recherche et l'Innovation* (Picri) lancés en 2005/2006 par la Région Île-de-France visent de leur côté à « promouvoir des programmes de recherche reposant sur une collaboration étroite entre laboratoires de recherche publics et organisations de la société civile à but non lucratif », dont on retient la « capacité à représenter la société civile dans toute sa diversité »²². Il s'agit de projets de recherche partenariaux

entre laboratoires et associations, organisant un « processus de collaboration continue et d'apprentissage mutuel » destiné à produire des connaissances utiles pour le développement de la région. Ce programme veut « élargir l'accès au savoir scientifique [...] en permettant aux « profanes » (citoyens, patients, usagers, praticiens...) d'interagir avec des chercheurs dans un dialogue continu ». Sur les vingt-neuf projets financés deux touchent à la ville, dont l'un nous semble emblématique de la démarche de co-production de connaissance orientée sur l'action transformatrice : « Renouveler les pratiques de conception du projet urbain : renforcer l'écoute et la coopération entre les professionnels de la ville, les associations et les citoyens en Île-de-France »²³. Mariant recherche, formation des jeunes chercheurs et diffusion à un large public, la démarche des Picri peut être interprétée comme un double « encadrement » de la part de la Région : celui de l'activité de recherche dans ses buts et modalités et celui du débat public, à travers la construction d'une compétence des citoyens nourrie du discours savant (Ogien, 1993).

Les liens historiques entre recherche urbaine, commande publique et construction des politiques publiques se renouvellent ainsi en enrôlant de nouveaux partenaires. Outre des phénomènes de légitimation croisée entre milieux politiques et administratifs, associatifs, professionnels et chercheurs, on peut y voir l'émergence d'une « intelligence collective » au cœur d'une « démocratie technique » en devenir (Goux-Baudiment *et al.*, 2001).

Si le modèle d'un développement de la connaissance « en réseaux » semble ainsi s'imposer, la question de la nature des relations qui y prennent forme (et des opérations

18. Projet conduit par le Centre de prospective et de veille scientifique et technologique, Drast, ministère des Transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer, publié en janvier 2008 par le Medad, ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durable. La consultation s'est ouverte « à l'ensemble des acteurs et publics concernés : entreprises, administrations, collectivités locales, associations, chercheurs, experts, grand public ».

19. Programme conduit par le GIP-EPAU (Groupement d'intérêt public soutenu par le Plan Urbanisme Construction Architecture et le ministère de la Culture) et financé à part égale par le PUCA et les collectivités territoriales associées dans chacune des sept villes concernées, cf. www.archi.fr/GIP_EPAU/POPSU/public.php.

20. Prost R., *Enjeux, grandes orientations et modalités de fonctionnement*, POPSU, GIP-EPAU, PUCA février 2004, p. 4.

21. « [La plate-forme] est en quelque sorte un espace public de débat où les acteurs urbains présentent leurs visions des enjeux et des problèmes et leurs conceptions des solutions à leur apporter », Prost, 2004, p. 15.

22. Voir le site Région Île-de-France/recherche. Signalons également les programmes développés par la Région Rhône-Alpes prévoyant notamment l'accompagnement des acteurs du champ artistique intervenant dans le cadre de projets urbains.

23. Présenté conjointement par des laboratoires de recherche en architecture et urbanisme et une association de professionnels, l'Aitec.



Guy Tapie

Réunion du programme POPSU à Bordeaux

de traduction qui s'y exercent) mérite d'être posée. Doit-on y déceler, comme l'affirme Jacques Teller (2007) une logique d'intégration de la recherche sur le modèle du monde de l'entreprise ? Intégration verticale, en comprimant les délais entre une demande sociale plus ou moins construite, une conceptualisation scientifique et la formulation d'une solution, et en faisant participer de multiples acteurs au montage et à l'animation des projets de recherche. Intégration horizontale en introduisant au cœur des dispositifs de recherche les protagonistes, administrations publiques, bureaux de conseil, investisseurs privés, mais aussi associations d'usagers ou de praticiens, selon un processus qui va bien au-delà de l'interdisciplinarité. L'intérêt porté aux systèmes d'acteurs et à la gestion de projet dans l'action publique et privée sur la ville, ne conduirait-il pas à s'inspirer, pour la production de connaissance, tant de l'ingénierie concurrente que de la « gestion en flux tendus » ?

À la question des référents gestionnaires présents dans les dispositifs de production de connaissance, peut être jointe une seconde question, celle des types de savoirs produits. La circulation des experts, les voyages d'études, les réseaux d'échange d'expérience suffisent-ils à organiser une montée en généralité ? Les chercheurs impliqués dans ces dispositifs sont-ils en situation d'élaborer des savoirs dégagés des spécificités locales et des contextes d'action ? On connaît bien l'idée de « transferts » développée par Michel Callon, les chercheurs participant avec les acteurs

à la mise en forme des leçons qui peuvent être tirées d'une expérience collective en cours, toujours singulière, de manière à en exprimer la possible généralité pour la transporter ailleurs, en espérant que les acteurs seront convaincus par l'équivalence et s'en saisiront. Un exemple permet d'illustrer les limites de ces transferts, celui des études de cas comparatives dans le cadre de programmes de recherche européens « co-produits » par des chercheurs et des acteurs engagés dans les cas étudiés (Teller, 2007). D'une part l'usage comparatif qui en est fait permet une approche des logiques d'action qui s'exonère (provisoirement) de facteurs locaux comme l'histoire, la législation, la langue, etc. D'autre part, le mode de sélection des cas tend à privilégier les opérations « réussies » susceptibles de fonder les « bonnes pratiques » plutôt que les échecs, tout aussi pertinents dans une approche « clinique » de l'action publique ou des pratiques professionnelles, mais moins performants dans la promotion de la ville considérée ou des acteurs impliqués. Et les chercheurs rencontrent ainsi quelques difficultés à faire accepter par leurs partenaires acteurs de telles approches cliniques. De plus, des effets de clubs se mêlent aux dispositifs de recherche conjointe entre chercheurs et acteurs de la ville et peuvent opérer un peu arbitrairement un clivage entre villes « actives » (car inscrites dans un réseau de recherche) et d'autres villes considérées comme « passives ».

Deux thèmes apparaissent ainsi majeurs dans l'évolution des dispositifs de recherche : celui de la co-production entre

acteurs auparavant désignés comme auteurs et destinataires de la recherche et celui des transferts et médiations entre des acteurs organisés en réseau. Ces mêmes thèmes servent à qualifier l'évolution des processus de production architecturale et urbaine, touchant, par exemple, les modes de commande publique, avec le développement des partenariats public-privé, ou bien plus largement l'élaboration des projets, qu'ils soient publics ou privés, selon une logique de service donnant aux acteurs de l'aval, gestionnaires et destinataires des ouvrages ou aménagements, une place nouvelle dans les phases de montage et de conception des opérations²⁴. Ces phénomènes sont au cœur de la réflexion exploratoire menée par le réseau RAMAU lors de ses ateliers internationaux 2007 et 2008 dans lesquels les chercheurs ont invité leurs collègues européens et des acteurs professionnels à s'interroger sur l'évolution des compétences professionnelles²⁵. De même en ce qui concerne l'évolution des compétences professionnelles : les travaux du programme de recherche PUCA sur les expertises urbaines font écho aux propos de Maurice Blanc, dès 1996, sur l'essor des compétences de médiations et des savoirs de l'écoute dans les « métiers de la ville » (*Espaces et sociétés*, 1996)²⁶ développés dans le cadre d'une interrogation administrative (rapport Brevan-Picard, 2000).

Terrains, plein air et règles du jeu

Francis Godard plaçait, il y a quelques années, l'avenir de la recherche sur la ville dans sa « capacité à négocier sans concessions ses objets de recherche avec l'ensemble des acteurs sociaux au niveau local, national et international » (Godard, 2000). Au cours du débat sur l'engagement du sociologue orchestré par la revue *Sociologie du travail*, Michel Callon estimait, pour sa part, que les objets étant le fruit de réseaux socio-techniques incluant chercheurs et acteurs, le point crucial était non le choix de l'objet, mais celui des sujets : l'enjeu central de la recherche sociologique est de se lier à des acteurs considérés comme compétents (au sens sociologique), confrontés à des problèmes qui supposent une forte dose de réflexivité et situés au cœur des phénomènes émergents qui intéressent la sociologie de l'innovation (Callon, 1999, pp. 71-74).

Le rôle du chercheur est alors de participer avec ses propres outils à cette entreprise réflexive. Il s'efforce de doter les acteurs des instruments de leur « auto-réflexivité », de « restituer les mécanismes complexes, changeants, foisonnants qui permettent aux acteurs de parvenir à leur fins », mais ne jouit que d'un « bref moment d'autonomie, celui du transport ou encore de la transposition, qui lui permet d'opérer un lien inattendu entre deux situations, jusque-là indépendantes »²⁷.

Robert Castel appréhende quant à lui l'interaction entre les chercheurs et les acteurs sociaux en termes de réponse

à la demande sociale qu'il désigne comme « le système d'attentes de la société à l'égard des problèmes quotidiens qui la sollicitent aujourd'hui » ; il s'agit de prendre en charge les « configurations problématiques » qui s'imposent à l'attention, parce qu'elles « perturbent la vie sociale, disloquent le fonctionnement des institutions, menacent d'invalidation des catégories entières de sujets sociaux. » (Castel, 2000, pp. 283-84). Il insiste sur l'autonomie du travail de recherche : le chercheur doit s'éloigner de la formulation immédiate de la demande par les acteurs et savoir la lire « à travers les révoltes sans paroles » et les « souffrances muettes », ce qui suppose un travail de déconstruction pour « dégager derrière la demande des strates de significations et des étapes de constitution dont l'articulation produit la configuration actuelle d'un problème. ». (Castel, 2000, p. 286).

Ce débat sur les objets de recherche et la nature des liens entre chercheurs et acteurs²⁸ nous invite à questionner les dispositifs actuels de coproduction de connaissance qui sollicitent et soutiennent la réflexivité des acteurs. Sont-ils aussi favorables à la réflexivité des chercheurs que le travail de laboratoire qui forme couple avec « la recherche de plein air » (Callon *et al.*, 2001) ? Quelle place est laissée à la déconstruction de la demande et à l'élaboration d'outils spécifiques à la compréhension de la configuration actuelle des problèmes de la ville dans ces instances de coproduction ?

Une fois que les « terrains » ou les « acteurs » se sont appropriés les outils venant des sciences humaines, qu'ils partagent avec les chercheurs des outils ou des référents communs, comme les démarches de coproduction de connaissance les y convient, l'approfondissement du travail

24. Sur la co-production des opérations urbaines, voir notamment Nadia Arab, 2001.

25. « Evaluer les partenariats public privé. Quels impacts sur la commande et le projet ? Quels impacts sur les qualités des bâtiments et des services ? » 29/30 novembre 2007 ; « Architecture et facilities management. La conception face à la montée des services » 17/18 avril 2008.

26. Dans ce numéro Tom Storrie affirme que « le professionnel [de l'environnement] a besoin d'être solidement armé d'une compétence de négociateur, sous-tendue par une compréhension concrète des valeurs de la démocratie ; en effet, il doit être un acteur démocratique compétent » (p. 239). Ce propos inscrit dans une partie intitulée significativement « Des empêchements institutionnels aux apprentissages négociés », semble trouver une réponse une dizaine d'années plus tard dans le projet Picri signalé.

27. C'est ce moment « que doit à tout prix préserver [...] l'institution scientifique », Castel R., *op. cit.*

28. Entre « attachement et détachement » (Callon), prise de parti et objectivation (Castel), ce sont l'éthique et l'épistémologie des pratiques scientifiques qui sont en jeu comme le rappelle P. Corcuff en se référant à N. Elias (engagement et distanciation) pour marquer les différences entre la réflexivité des chercheurs et celle des acteurs (Corcuff, 1999).

de recherche n'exigerait-il pas « une investigation sur cet outil ou notion comme catégorie ordinaire de l'action publique » (Corcuff, 1999)²⁹ ? On pourrait ainsi s'interroger sur la notion de partenariat, sur celle de coproduction ou sur le succès de celle d'expertise qui tend à recouvrir toute forme de compétence et de savoir, ou simplement d'expérience vécue par un acteur ?

Si tous les acteurs sont des experts, s'agit-il d'une démocratisation ou bien d'un triomphe de l'expertise, confortant ses composantes les plus solidement établies ? On a pu ainsi relever que « la construction des problèmes environnementaux de même que la formation des solutions proposées s'articulent sur des catégories proprement savantes », témoignant d'une sorte de « revanche des ingénieurs et des savants » (Gaïti, 2002, p. 305). Et aussi que, dans un contexte d'incertitude élevée ou de complexité technique, le répertoire d'action du recours à la science utilisé par les groupes d'intérêt est celui qui assure un meilleur accès à la définition de l'action publique (Saurugger, 2002). Dans le champ de la production urbaine, la thématique des ambiances qui offre depuis quelques années un terrain fertile pour l'extension et l'hybridation des expertises, en donne un exemple. L'essor des expertises techniques liées aux ambiances urbaines peut en effet être imputé non seulement à la demande sociale de confort et à l'éventail sémantique de la notion d'ambiance³⁰, mais bien aussi à la force rhétorique des connaissances et des instrumentations scientifiques et techniques qu'elles mettent en œuvre (Evette, Terrin, 2006). Là même où pourrait se développer, grâce à la « parole habitante » et à « l'expertise du quotidien », une « intelligence collective » qui « exprime des registres de pensée qui permettent d'appréhender les

phénomènes et d'expliquer les faits en respectant leur densité humaine³¹ » (Landrieu, 2001), surgit le risque d'une hyper-technicisation renforçant la « boîte noire » des experts au détriment des acteurs de la décision (Amphoux, 2006). Cette vigilance vis-à-vis des outils de représentation des ambiances fait écho aux interrogations de Philippe Dard sur les maquettes virtuelles, dont il souligne le faible potentiel démocratique, parce qu'elles n'offriraient aux profanes qu'une position d'immersion dans des sensations au détriment d'une distance propice à l'exercice d'un jugement citoyen (Dard, 2005).

L'horizon consensuel d'une rencontre heureuse des expertises et des savoirs de toute nature peut ainsi faire oublier qu'ils constituent des ressources pour l'action – et donc pour la négociation des positions des acteurs comme des chercheurs –, autant que des outils de réponse aux problèmes de la ville que les uns et les autres ont à comprendre et prendre en charge.

29. Corcuff donne l'exemple de la notion de pouvoir.

30. Mêlant des registres d'ordre technique (les facteurs d'ambiance), social et « sensible » (le vécu des habitants). L'intérêt de cette thématique est d'exprimer l'Ambiance et pas seulement les ambiances, et de conserver l'hétérogénéité de disciplines et de dimensions incommensurables au sein même de la conception de projets. Ceci suppose non seulement de reconnaître « l'expertise du quotidien » que possèdent les habitants, mais d'employer des moyens spécifiques pour révéler la « parole habitante » et l'intégrer dans les démarches de programmation et de conception (Amphoux, 2006).

31. Car « elle ne sépare pas, d'un côté, la technique et l'objectivité et de l'autre, le vécu et le sens ».

Références bibliographiques

- Amphoux P., (2006), « Une expertise « ambiance » est-elle possible ? » in Evette T., Terrin J.-J.
- Arab N., (2001), « La coproduction des opérations urbaines : coopération et conception », *Espaces et sociétés*, Projet urbain, n° 105-106.
- Callon M., (1999), « Ni intellectuel engagé ni intellectuel dégagé : la double stratégie de l'attachement et du détachement », *Sociologie du Travail*, n° 1, vol. 41, pp. 65-78.
- Callon M., Lascoumes P., Barthe Y., (2001), *Agir dans un monde incertain ; essai sur la démocratie technique*, Paris, Seuil.
- Castel R., (1991), « Savoirs d'expertise et production de normes », in Chazel F., Commaille J., *Normes juridiques et régulation sociale*, Paris, Librairie Générale de Droit et de Jurisprudence.
- Castel R., (2000), « La sociologie et la réponse à la « demande sociale » », *Sociologie du Travail*, n° 2, vol. 42, pp. 281-287.
- Chadoin O., (2007), *Être architecte : les vertus de l'indétermination. De la sociologie d'une profession à la sociologie du travail professionnel*, Limoges, PULIM, p. 104.
- Corcuff P., (1999), « Le sociologue et les acteurs : épistémologie, éthique et nouvelle forme d'engagement », *L'Homme et la société*, n° 131, janvier-mars.
- Cresal, (1993), *Les raisons de l'action publique ; entre expertise et débat*, Paris, L'Harmattan.
- Dard P., (2005), « Entre les acteurs de la fabrication de la ville : les maquettes virtuelles », in Bonnet M. (dir.), (2005), *La conduite des projets architecturaux et urbains : tendance d'évolution*, Paris, La documentation française.
- Delmas C., (2001), « Pour une définition non-positiviste de l'expertise (note de travail) », in Damamme D., Ribemont T. (sous la direction de), *Expertise et engagement politique*, Paris, L'Harmattan, *Cahiers Politiques*, pp. 11-42.
- Evette T., Terrin J.-J., (2006), *Projets urbains. Expertises, concertation et conception*, Paris, Ed. de La Villette, Collection Cahiers Ramau 4.
- Gaïti B., (2002), « La science dans la mêlée : usages croisés des discours savants et militants », in Hamman P., Méon J.-M., Verrier B. (sous la direction de), *Discours savants, discours militants : le mélange des genres*, Paris, L'Harmattan, coll. Logiques Politiques.

- Gibbons M., Limoges C., Novotny H., Schwartzmann S., Scott P., Trow M., (1994), *The New Production of Knowledge: the Dynamics of Science and Research in Contemporary Societies*. Londres, Sage.
- Godard F., (2000), « La ville : Recherches transversales », in Lussault M., Paquot T., Body-Gendrot S., *La ville et l'urbain, l'état des savoirs*, Paris, La Découverte.
- Goux-Baudiment F., Heurgon E., Landrieu J., (2001), *Expertise, débat public : vers une intelligence collective*, colloque de Cerisy, Prospective (II), La Tour d'Aygues, Éditions de L'Aube.
- Lascoumes P., (2002/3), « L'expertise, de la recherche d'une action rationnelle à la démocratisation des connaissances et des choix », *Revue Française d'Administration Publique*, n° 103, pp. 369-377.
- Landrieu J., (2001), « Intelligence collective et décision publique », in Goux-Baudiment F., Heurgon E., Landrieu J., pp. 361-373.
- Ogien A., (1993), « Les formes modernes d'encadrement du débat public », CRESAL.
- Roqueplo P., (1997), *Entre savoir et décision, l'expertise scientifique*, Paris, INRA Éditions.
- Saurugger S., (2002), « L'expertise : un mode de participation des groupes d'intérêt au processus décisionnel communautaire », *Revue française de science politique*, vol. 52, pp. 375-401.
- Teller J., (2007), « Études de cas comparatives et bonnes pratiques », *Cahiers du LAUA* n° 10.
- Trépos J.-Y., (1992), *La sociologie de la compétence professionnelle*, Nancy, Presses Universitaires de Nancy.
- Trépos J.-Y., (1996), *La sociologie de l'expertise*, Paris, PUF.
- Ziman J., (2000), *Real Science. What it is and what it means*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Lieux Communs, Cahiers du LAUA*, (2007), n° 10, Formes et pratiques de l'activité de recherche.
- Espaces et sociétés*, (1996), n° 84-85, Ville, sciences sociales, professions.

Biographies

VÉRONIQUE BIAU, est architecte-urbaniste de l'État, docteur en sociologie, chercheur au Centre de Recherche sur l'Habitat (UMR Louest du CNRS) à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-Val-de-Seine.

THÉRÈSE EVETTE est sociologue, professeur à l'École nationale supérieure d'architecture de Paris-La Villette, directrice scientifique du laboratoire LET et responsable du réseau Ramau.

Elles assurent avec Guy Tapie (PAVE, Ensap de Bordeaux) le secrétariat du réseau de recherche RAMAU, Réseau activités et métiers de l'architecture et de l'urbanisme, créé en 1998, habilité par la Direction de l'architecture et du patrimoine (MCC) et soutenu par le Plan Urbanisme Construction Architecture (MEEDDAT).

www.ramau.archi.fr